



**Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2020)**  
**Centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande**  
**(Ile et Vilaine)**  
**Visite du 10 au 12 janvier 2017 (3<sup>ème</sup> visite)**

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé six bonnes pratiques et émis vingt-sept recommandations.

Le rapport de visite a été communiqué au ministère de l'intérieur, dont les observations sont reproduites ci-dessous.

## **1. BONNES PRATIQUES**

Toutes les informations utiles sont inscrites au dos de la carte d'identité intérieure à l'établissement.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Toutes les informations sont inscrites au dos de la carte du retenu.

Les contrôleurs notent une traçabilité exhaustive de tous les incidents qui pourrait utilement permettre des retours d'expérience d'équipe autour de l'analyse de leur bilan annuel.

Les mises à l'isolement répondent à une procédure respectée, elles sont limitées aux situations exceptionnelles, d'une durée brève, contrôlées par un médecin et signalées à l'autorité judiciaire.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Le registre de mise en isolement est tenu de façon rigoureuse. Chaque mesure donne lieu à un avis à l'autorité judiciaire, au corps médical et à La Cimade, ainsi qu'à la rédaction d'une brève.

La pratique consistant à proscrire toute admission en soins psychiatriques à la demande du chef du CRA en tant que tiers est à saluer. Hors urgence, le recours aux psychiatres des urgences du centre hospitalier universitaire de Rennes pour déterminer l'opportunité de l'hospitalisation et les modalités d'admission est également une bonne pratique.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Aucune hospitalisation en psychiatrie ces deux dernières années ne l'a été à l'initiative du chef CRA. Une convention a été signée avec le centre hospitalier psychiatrique Guillaume Régnier afin de formaliser le procédé d'admission des retenus dans leur établissement

La levée systématique de la rétention après plusieurs jours d'hospitalisation peut être considérée comme une bonne pratique.

Il convient néanmoins, lorsque la mesure de rétention n'est pas levée, de veiller à ce que la durée d'hospitalisation n'entrave pas le droit aux recours.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les préfetures refusent désormais de lever les mesures de rétention sauf sur avis médical exprès.

Le respect du secret médical proscrit le recours à une autre personne retenue ou à un fonctionnaire de police à des fins d'interprétariat dans le cadre de consultations. Aussi, le partenariat avec l'association Réseau Louis Guilloux constitue une solution qui mériterait d'être mentionnée dans la convention liant cette association et le centre hospitalier universitaire de Rennes ; il conviendrait qu'elle soit connue et utilisée par l'ensemble des soignants.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Une nouvelle convention a été rédigée mais elle ne mentionne pas le partenariat avec cette association. Un travail va être réalisé avec le CHU pour que cela apparaisse. En cas de difficulté, l'unité médicale peut également recourir à un interprétariat téléphonique via ISM Interprétariat.

L'organisation d'une astreinte d'avocats volontaires et ayant reçu une formation ad hoc permet un accès permanent pour toute personne retenue à une défense de qualité.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Une astreinte est effectuée par une trentaine d'avocats rennais. Elle constitue le groupe de défense des étrangers. Les numéros de ces avocats sont affichés en rétention.

## 2. RECOMMANDATIONS

### 2.1 ACCES AU CENTRE DE RETENTION

Des panneaux indiquant la situation du CRA devraient être installés dans la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des démarches ont été entreprises en ce sens auprès des services compétents.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

La communauté de communes de Rennes a été saisie et trois panneaux devraient être très prochainement installés.

## 2.2 AMENAGEMENT DES LOCAUX

Le bâtiment administratif doit être doté d'une salle de réunion pérenne afin que les fonctionnaires puissent assurer leurs missions dans des conditions matérielles correctes.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il est impossible de créer une salle de réunion dans les locaux du CRA sans engager de travaux immobiliers importants. Aussi, la salle de réunion utilisée par la direction zonale de la police aux frontières peut être réservée par tout service, y compris par le personnel du CRA. Un calendrier des réservations est affiché sur la porte de la salle afin d'en permettre une utilisation partagée.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

La salle de réunion utilisée par la direction zonale de la police aux frontières, située dans les mêmes locaux que le CRA peut être réservée par tous les services désireux de l'emprunter, y compris par le personnel du CRA.

Un bouton d'appel doit être installé dans chaque bâtiment. Les chambres doivent pouvoir être verrouillées de l'intérieur tout en demeurant accessibles aux agents.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Une étude est en cours pour permettre l'installation d'un tel dispositif.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le dispositif n'a pas pu être installé. Cependant, un projet de réaménagement du centre est en cours afin d'installer un interphone dans la cour de chaque bâtiment.

S'agissant des chambres, une étude est en cours afin d'équiper les portes de nouvelles serrures pour que les seuls occupants de la chambre puissent les verrouiller tout en permettant un accès au personnel de police.

Le studio familial doit être doté à nouveau d'un téléviseur et d'une télécommande.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le studio familial est équipé de deux téléviseurs.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Le studio familial est équipé d'un téléviseur.

Les volets des chambres doivent impérativement pouvoir être ouverts par les occupants dans la journée et les portes des armoires doivent être remplacées.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Les volets des chambres sont désormais ouverts.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Pour la sécurité des retenus et des fonctionnaires de police, les volets des chambres demeurent fermés. Une réflexion est actuellement en cours afin de changer les volets actuels par des volets ouvrants.

Toutes les armoires ont été retirées et remplacées par des casiers afin de limiter les dégradations.

Un auvent devrait être installé au-dessus des bancs destinés aux visiteurs.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Des démarches ont été entreprises en ce sens auprès des services compétents.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Des démarches ont été entreprises afin de remplacer le banc. L'installation de l'auvent pourra dès lors être réétudiée.

L'aménagement des salles doit être revu afin de permettre de regarder la télévision avec un minimum de confort. Les caissons doivent permettre aux personnes retenues d'éteindre le poste, changer de chaîne ou modifier le volume sonore.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Dans la salle commune, les personnes retenues peuvent désormais changer les chaînes et modifier le volume sonore.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Des télécommandes sécurisées permettant de modifier le son et de changer les chaînes ont été installées. A terme, toutes les chambres seront équipées d'un téléviseur, les chaînes pourront être changées par les retenus directement sur le téléviseur.

Des équipements directement accessibles par les personnes retenues et doivent être installés et des activités de nature à répondre aux besoins des populations qui séjournent parfois durablement dans le centre doivent être organisées. L'assistance par l'OFII doit être renforcée.

## REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les équipements de loisir endommagés (baby-foot en août 2018 par exemple) sont remplacés rapidement. De nouveaux aménagements de divertissement culturel et sportif sont en cours de mise en service conformément aux nouvelles dispositions relatives aux activités en centre de rétention introduites par la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

## SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des agrès ont été installés dans la cour du centre en 2018. Un éducateur sportif intervient tous les mardis et un atelier jeux de société est organisé deux fois par semaine. Les retenus disposent également d'un city stade équipé de cages de football et de paniers de basket.

S'agissant des téléviseurs, un bouquet de chaînes élargi est disponible sur tous les postes du centre.

Enfin, des jeux de cartes et des consoles de jeux peuvent être remis aux retenus à leur demande. A noter que la nouvelle convention liant la DGEF à l'OFII ne prévoit plus de confier cette mission au médiateur de l'OFII.

Dans le cadre des achats réalisés par la DGEF fin 2020, le CRA de Rennes a bénéficié de consoles de jeux (PS4 et Nintendo Switch avec leurs jeux), de livres en français et langue étrangère, de jeux de société et de jouets pour enfant.

Des patères et porte-savons doivent être ajoutés dans les douches et à proximité des lavabos. Des dévidoirs à essuie-mains pourraient utilement être installés. Les éléments manquants doivent être remplacés.

Des travaux devraient être effectués afin qu'au moins un pavillon soit adapté à l'hébergement de personnes à mobilité réduite.

## REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le pavillon « femmes/familles » est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

## SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Concernant les sanitaires, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour l'installation de patères et de porte-savon. Une nouvelle étude est en cours actuellement.

### 2.3 REPONSE AUX DIFFICULTES

Des mesures autres que sécuritaires devraient être prises en réponse aux difficultés rencontrées (dégradations, évasions, mouvements collectifs, etc.).

## REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Afin d'assurer un fonctionnement normal du CRA sans renforcer les mesures de sécurité, le « coordinateur de la rétention » est chargé de gérer les conflits pouvant survenir. Sa

mission est, notamment, d'assurer le suivi des personnes « difficiles » par un rôle de médiation. Le poste a été double depuis 2018

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

En cas de difficultés, le coordinateur de rétention ainsi que le chef de centre peuvent recevoir le retenu. Cette organisation a fait ses preuves notamment lors de plaintes de retenus concernant les plateaux repas fin 2019. A la suite des réunions avec le prestataire, des menus adaptés à la population du centre ont été approuvés.

### **2.4 HYGIÈNE**

Une attention accrue devrait être accordée aux personnes retenues qui expriment des demandes ou des doléances en matière d'hygiène.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Une plus grande attention est désormais portée aux personnes qui formulent des demandes ou des doléances en matière d'hygiène.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Les horaires d'ouverture de la buanderie ont été élargis pour répondre aux besoins des retenus. S'agissant des produits d'hygiène, les retenus peuvent solliciter les équipes de garde pour en obtenir le renouvellement et les kits d'hygiène féminins contiennent désormais des protections hygiéniques.

### **2.5 REPAS ET RÉGIMES ALIMENTAIRES**

L'affiche relative à l'absence de viande de porc dans les repas devrait être modifiée afin que les personnes retenues arabophones en soient correctement informées.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

L'affiche relative à l'absence de viande de porc dans les repas a été modifiée.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Chaque personne retenue devrait pouvoir choisir, dans une langue qu'elle comprend, le régime alimentaire dont elle souhaite bénéficier au cours de son placement en rétention.

#### **REPONSE IMMEDIATE -MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Chacun peut désormais choisir le régime alimentaire dont il souhaite bénéficier.

## SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il est remis un document rédigé en 9 langues à l'arrivée de chaque retenu décrivant les deux types de menus servis au centre. Le retenu coche la case indiquant le menu choisi.

### 2.6 CORRESPONDANCE, TELEPHONES ET ORDINATEURS PORTABLES

Les personnes retenues doivent être autorisées à acheter du matériel de correspondance ou à conserver celui qu'elles possèdent à leur arrivée.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les personnes retenues peuvent acheter du matériel de correspondance ou conserver celui qu'elles possèdent à leur arrivée.

## SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le coordinateur de la rétention peut fournir un kit de correspondance comprenant du papier et un stylo à chaque retenu qui en fait la demande. Le kit n'est utilisable que dans les salles de visite dans la mesure où le stylo est utilisé pour causer de nombreuses dégradations en rétention.

Les téléphones portables munis de système de caméras devraient être autorisés en rétention, après information compréhensible sur une possibilité de retrait en cas de prise de photographies.

Des ordinateurs connectés à internet et dotés de casques et de microphones devraient être mis à la disposition des personnes détenues pour leur permettre, a minima, d'émettre des appels téléphoniques gratuitement, notamment vers l'étranger.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les téléphones portables munis de systèmes de caméras ne peuvent être autorisés en rétention. Pour des raisons évidentes de sécurité, il ne saurait être autorisé que les personnes placées en rétention puissent prendre des photographies des policiers du centre ou de l'infrastructure bâtementaire. De surcroit, un contrôle a posteriori des appareils pourrait entraîner une dégradation du climat général. Il est donc préférable de maintenir cette interdiction.

Des ordinateurs disposant d'une connexion à internet ne peuvent être mis à la disposition des personnes retenues compte tenu de la fragilité et du coût de tels équipements. Néanmoins, les étrangers ont accès au web dans le local de la CIMADE.

## SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Une réflexion est menée afin de déployer un poste informatique avec accès à internet. Toutefois, les critères de robustesse du matériel informatique semblent difficiles à satisfaire.

Des ordinateurs connectés à internet devraient être mis à disposition des personnes retenues afin qu'elles puissent, a minima, accéder à des services de messagerie en ligne.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cf. réponse ci-dessus.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le déploiement d'accès à internet, qui soulève des problèmes de sécurité, n'est pas prévu puisqu'il est difficile matériellement de contrôler l'usage qui en serait fait et d'assurer la sécurité du matériel.

Bien que les étrangers retenus n'aient pas accès à internet au sein des centres de rétention administrative, ils peuvent consulter leur messagerie électronique depuis le bureau de La Cimade.

Des cartes téléphoniques doivent être remises gratuitement à toute personne ne disposant pas de la somme nécessaire pour l'achat d'une carte téléphonique et dépourvue de téléphone portable.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des cartes téléphoniques gratuites sont remises à toute personne ne disposant pas de l'argent nécessaire pour l'achat d'une carte téléphonique et dépourvue de téléphone portable.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des cartes téléphoniques gratuites sont remis aux retenus indigents malgré la difficulté rencontrée par le centre pour se procurer de telles cartes dans le commerce.

## 2.7 RELATIONS SEXUELLES

Aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise les policiers à interdire les relations sexuelles lors d'une visite et à y trouver motif pour interrompre celle-ci.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les locaux ne sont pas adaptés aux relations « intimes » lors des visites, qui sont donc proscrites. Le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne retenue ne peut être garanti dans un espace ouvert et sous surveillance.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR



## 2.8 ACTIVITES

Le temps de travail de l'agent de l'OFII défini par la convention de 2012 est insuffisant au regard du nombre de personnes retenues et ne permet pas le développement d'une animation d'activités. Il doit être augmenté.

### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des démarches ont été entreprises en ce sens.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Lors de la révision de la convention signée avec le DGEF en août 2019, les animations ont été retirées des missions confiées à l'OFII qui sont désormais au nombre de trois : action d'accueil et d'information, d'achat de 1ère nécessité et préparation au retour.

Néanmoins, le médiateur de l'OFII est présent tous les jours de la semaine sur la base de 10 demi-journées.

## 2.9 ISOLEMENT

Il conviendrait d'occulter la partie droite du fenestron de la porte de la cellule d'isolement afin de protéger l'intimité de l'occupant lorsqu'il utilise les toilettes. La partie surélevée permettant au retenu de s'allonger doit être recouverte d'un matelas nettoyé après chaque usage.

### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le fenestron de la porte de la cellule d'isolement ne peut être occulté, même partiellement, au risque d'empêcher la surveillance de la personne retenue. Un matelas est mis à sa disposition et nettoyé après chaque utilisation.

### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

## 2.10 SANTE ET SOINS

La convention avec le centre hospitalier devrait être revue pour préciser les modalités réelles d'intervention médicale au sein du CRA : permanences fixes des médecins trois demi-journées fixes et intervention en tant que de besoin.

### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des démarches ont été entreprises afin d'actualiser la convention.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Des démarches ont été entreprises et la convention a été revue en 2019.

Une procédure garantissant que les personnes retenues puissent bénéficier de soins psychiatriques doit être mise en œuvre.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Aucune procédure n'est pour l'heure prévue pour que les retenus bénéficient de soins psychiatriques.

Une convention a été signée en 2019 avec le centre hospitalier Guillaume Régnier et une psychologue est désormais présente une journée par semaine au centre pour recevoir les retenus qui en font la demande.

Toutes les personnes retenues doivent bénéficier d'un examen médical dès leur arrivée. Leur situation sociale et médicale précaire multiplie la prévalence de certaines pathologies et de certains troubles psychiques. Il conviendrait donc de privilégier une médecine préventive axée vers la détection des éventuelles pathologies, complétant la prise en charge des soins préexistants.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Les retenus qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite médicale à leur arrivée au centre.

Une attention accrue doit être portée au respect du secret médical ; il n'est pas admissible qu'une personne diabétique soit contrainte de pratiquer son injection matinale quotidienne sous la surveillance des fonctionnaires de police.

Les procédures entourant la remise d'appareils paramédicaux et de produits parapharmaceutiques mériteraient d'être explicitées à l'ensemble des soignants de l'unité médicale pour que leurs pratiques soient harmonisées.

Des préservatifs doivent être accessibles en permanence au sein du CRA.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Pour des raisons de sécurité, les retenus ne peuvent pas réaliser leur injection en rétention dans une salle médicalisée en l'absence de surveillance. Cette injection peut être réalisée dans une salle de visite.

Des affiches de prévention sanitaire traduites en plusieurs langues devraient être apposées dans la salle d'attente.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des démarches ont été entreprises afin que des affiches de prévention sanitaires traduites en plusieurs langues soient apposées dans la salle d'attente.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Une documentation en langue étrangère est disponible dans la salle d'attente de l'UMCRA.

### 2.11 DEPART

La notification des mesures de libération doit être effectuée dans une langue comprise par la personne libérée et, pour que le droit à l'information puisse être considéré comme effectif, doit donner lieu à des explications simples et compréhensibles des obligations auxquelles elle doit éventuellement se soumettre.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

La notification des mesures de libération sans assignation (sans notification d'arrêté) donnera lieu à la remise d'un formulaire d'information, traduit dans sa langue, à la personne libérée.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Lorsque le retenu est libéré par la préfecture mais qu'il est assigné à résidence, son assignation à résidence lui est notifiée par un interprète.

En cas de libération du retenu à la suite d'une décision juridictionnelle, l'ordonnance lui est notifiée par l'intermédiaire d'un interprète et à cette occasion, ses droits et obligations lui sont rappelés.

Il doit être prévu de remettre des tickets de transport permettant aux personnes libérées dépourvues de ressources de rejoindre leur domicile.

#### REPONSE IMMEDIATE -MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il est prévu de remettre des tickets de transport pour permettre aux personnes libérées mais sans ressources financières de rejoindre leur domicile.

#### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR